

Codirection – M.Sc. bio-informatique

Définition

La codirection des études en bioinformatique consiste en la supervision d'un étudiant par deux chercheurs, chacun spécialiste dans un domaine de recherche complémentaire. Le 'directeur principal' assure la supervision continue, alors que le 'codirecteur' (directeur secondaire) intervient ponctuellement tout au long de la maîtrise.

But du système de codirection

Le but spécifique de la codirection est d'assurer une formation interdisciplinaire de pointe. De plus, la codirection permet à l'étudiant d'obtenir une opinion plus large sur son travail scientifique et sur le cheminement de ses études. Cela permet également à l'étudiant de se faire connaître par d'autres chercheurs, ce qui pourrait s'avérer utile lors de demandes de bourses par exemple. Finalement, en cas de problèmes entre l'étudiant et son directeur (principal) de recherches, l'étudiant peut rencontrer son codirecteur pour obtenir un avis indépendant. La rencontre du codirecteur ne remplace en aucun cas la discussion entre l'étudiant et son directeur principal. Il est à noter que la codirection n'exclut pas le parrainage et que le codirecteur siège sur le jury de mémoire de l'étudiant. Un résumé des caractéristiques de la codirection est indiqué dans le **Tableau I**.

Procédures

Dans les délais définis par la FESP, l'étudiant doit trouver son directeur principal, avec l'aide duquel il désigne un professeur/chercheur comme codirecteur qui accompagnera l'étudiant durant ses études. Donc, tous les chercheurs impliqués dans la supervision de l'étudiant sont à désigner dès le début de la maîtrise et à indiquer dans le formulaire « *Choix du codirecteur/parrain* ». Le choix du codirecteur doit être entériné par le comité des études supérieures.

La co-supervision consiste en des réunions informelles, pendant lesquelles l'étudiant présente un plan de recherche, ses réalisations, ses problèmes potentiels, ses questions, ainsi que ce qu'il compte accomplir dans l'année à venir. Ces réunions seront documentées brièvement dans le formulaire « *Résumé de la discussion avec l'étudiant* ».

La première réunion de l'étudiant avec son codirecteur se fait en l'absence du directeur (principal) de recherches. Cette réunion sera convoquée par l'étudiant, à l'intérieur d'une période maximale de 4 mois suivant le début de la maîtrise (études régulières). Une semaine avant cette réunion, l'étudiant aura remis à son codirecteur une copie de la « *Fiche de l'étudiant* » complétée, contenant des informations de base sur ses études, son financement, et ses publications. Dans cette première réunion, l'étudiant ne présente pas seulement son plan de recherche, mais aussi son cheminement académique, ses buts et aspirations pour sa carrière ainsi que des sujets qu'il juge pertinents.

Les rencontres subséquentes incluent le directeur principal. L'étudiant convoquera une rencontre avec ses deux superviseurs à peu près un mois après la première réunion, afin de discuter en détail de son plan de recherche. Ensuite, les trois se rencontreront régulièrement une fois par an, permettant à l'étudiant d'y présenter les progrès de son projet ainsi que les problèmes rencontrés.

La dernière rencontre, avant la rédaction du mémoire ou du rapport de stage, permet à l'étudiant de présenter une esquisse du plan de son mémoire/rapport (contenu des sections « introduction », « résultats » et « discussion » entre autres).

Responsabilités du codirecteur

Le codirecteur doit rencontrer l'étudiant tout au long des études de M.Sc. Il discute de la progression de l'étudiant, de son projet de recherche, etc., et oriente et/ou conseille l'étudiant au besoin. Il pourrait

éventuellement être appelé à rédiger des lettres de référence lorsque l'étudiant participe à des concours de bourses.

En cas de conflit éventuel entre un étudiant et son directeur (principal), le codirecteur n'a pas à jouer un rôle d'arbitre. Il discutera brièvement du problème potentiel avec le directeur (principal) de recherches et si nécessaire avisera le Comité des Études Supérieures qui se chargera de l'analyse de la situation.

Tableau I. Résumé de la codirection

CODIRECTEUR		
Expertise	Complémentaire à celle du directeur principal	
Fonction	Supervision scientifique	
	Conseil scientifique, académique, carrière, etc.	
Désignation	En même temps que le directeur de recherche (principal)	
RÉUNIONS		
#	Participants	Sujet
1	Codirecteur et étudiant	Cheminement académique, buts et aspirations de carrière, plan général du projet
2	Codirecteur, directeur et étudiant	Définition du projet, de l'approche, des étapes, etc.
3 +	Codirecteur, directeur et étudiant	Progrès du projet, problèmes, etc.

Formulaires à compléter :

- Choix du codirecteur / parrain
- Fiche de l'étudiant
- Résumé de la discussion avec l'étudiant